

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

CONDUCTEUR DE L'OPERATION

MISSION METRO – TRAMWAY

TRAMWAY DE MARSEILLE

**Modernisation et prolongement de la ligne 68 Noailles-Les Caillols,
création des lignes Quatre Septembre-La Blancarde et Bougainville
Castellane**

**AVENANT N° 2
AU MARCHE N° 05/003
« VOIE FERREE »**

SOMMAIRE

1 OBJET DE L'AVENANT	4
2 RECALAGE DES QUANTITES DU MARCHÉ ET PRISE EN COMPTE DES COUTS LIES AUX PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES	4
3 REPORT DE DELAI D'2 DES TRAVAUX EUGENE PIERRE.....	5
4 MONTANT DE L'AVENANT	5
5 INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT	5
6 PORTEE DE L'AVENANT.....	6
7 AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ INITIAL	6
8 ACCEPTATION DE L'AVENANT	6

Annexe 1 : Nouveau Détail Quantitatif estimatif

Annexe 2 : Sous détails et décompositions des prix unitaires complémentaires

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 05/003/CUMPM « VOIE FERREE »

Le présent avenant est établi

Entre

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Les Docks Atrium 10.7
10, place de la Joliette 13002 Marseille
Représentée par Eugène CASELLI, Président

Ci-après désigné « Le Maître d'Ouvrage »
D'une part,
Et

Le contractant :

L'entreprise
VOSSLOH INFRASTRUCTURE SERVICES
267, Chaussée Jules César BP 62
95250 BEAUCHAMP

Représentée par Monsieur Henri DEHE

Ci-après désigné « L'entreprise » ou « Le titulaire»

D'autre part,

Il a été tout d'abord exposé :

Par délibération n° TRA 4 / 828 / BC du 17/12/04, le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a autorisé la signature du marché attribué par décision de la Commission d'Appel d'Offres du 17/11/04 à l'entreprise VOSSLOH INFRASTRUCTURES SERVICES, pour un montant global de 29 983 493.50 € HT, soit 35 860 258.22 € TTC (dont 25 541 619.90 € HT, pour la tranche ferme et 4 441 873.60 € HT pour la tranche conditionnelle), évalué sur la base du Bordereau des Prix unitaires appliqué au Détail Estimatif.

En date du 20 janvier 2005, le marché a été notifié au titulaire sous le n° 05/003.

La tranche ferme, d'une durée de 24 mois à compter du 11 février 2005, est achevée à ce jour ; les prestations objet de cette tranche ont été réceptionnées.

La tranche conditionnelle d'une durée initiale de 18 mois, a été affermie par l'ordre de service n°17 notifié au Titulaire le 28/02/06.

Par délibération n°TRA 13/580/BC du 29 juin 2007, le Bureau de Communauté approuvait l'avenant n° 1 au marché voie ferrée n°05 /003 ayant pour objet la prise en compte des évolutions de programme et l'adaptation des délais au nouveau phasage des travaux du Tunnel Noailles et du

boulevard Chave. Ainsi, la tranche conditionnelle a été décomposée en 2 délais globaux, D1 et D2, donnant lieu à des réceptions distinctes.

Le délai global D1 comprend l'ensemble des prestations de la tranche conditionnelle du marché initial hors réalisation des travaux dans le tunnel Noailles (jalons 1.1 et 1.2) ainsi que la réalisation d'un appareil de voie provisoire au droit du secteur Eugène Pierre.

Le délai global D2 créé pour la réalisation des travaux de pose de voie ferrée dans le tunnel (jalons 1.1 et 1.2) et pour la remise en état de la zone de retournement provisoire au droit du secteur Eugène Pierre.

Par ordre de service n° 32, il a été notifié au Titulaire le démarrage des prestations objet du délai d'1 pour lequel la date de début était fixée au 25 juin 2007 dans l'avenant 1. La fin du délai d'1 a été constatée en date du 27 juillet 2007.

Cet avenant n°1, d'un montant total de 2 479 998.38 € HT soit 2 966 078.06 € TTC, portait le montant global du marché à 32 463 491.88 € HT, soit 38 826 336.29 € TTC ; il a été notifié à VOSSLOH IS le 29 août 2007.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

1 OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 2 a pour objet :

- de recalculer les quantités du détail estimatif du marché de la tranche conditionnelle,
- de prendre en compte les adaptations de projet et de programme nécessitant des études et des travaux supplémentaires,
- de définir le nouveau montant du marché.

2 RECALAGE DES QUANTITES DU MARCHE ET PRISE EN COMPTE DES COUTS LIES AUX PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le recalage des quantités initialement prévues au marché est basé sur le constat des quantités effectivement réalisées. Ces éléments impactent la tranche conditionnelle comme suit :

- Pour les travaux hors tunnel Noailles, l'ajustement quantitatif entraîne une moins value de 29 947,00 Euros HT,
- Pour les travaux du tunnel Noailles, l'ajustement quantitatif entraîne une plus value de 152 992,87 € HT.

Concernant les prestations supplémentaires, ci-après identifiées, elles résultent d'évolution ou d'adaptation du projet.

- Fourniture d'un LORRY plateau ALU RAILTECK 1T
- Protection coupe feu des câbles dans les chambres du tunnel Noailles,
- Mesures vibratoires et acoustiques en 10 points de la ligne,
- Incidences de l'adaptation du tracé dans le tunnel Noailles,
- Incidence report de délai travaux Eugène Pierre.

L'impact financier de ces prestations supplémentaires est de 176 517.21 € HT.

Le nouveau Détail Quantitatif Estimatif est joint en annexe 1.

Le bordereau des prix nouveaux complémentaires est joint en Annexe 2.

3 REPORT DE DELAI D'2 DES TRAVAUX EUGENE PIERRE

Conformément aux termes de l'avenant 1, la durée du délai d'2 relatif aux travaux de dépose de l'appareil de voie provisoire au droit du secteur Eugène Pierre et à la remise en état de la voie ferrée était fixée à 10 semaines, y compris une période de préparation de 6 semaines. L'ordre de service de démarrage devait intervenir au plus tard le 31/03/2008. Or, l'ordre de service n° 42 notifiant le démarrage du délai d'2 a été réceptionné par le Titulaire le 21/05/2008.

Par le présent avenant, il est acté pour le délai partiel d'2 :

- Date de démarrage du délai d'2 (période de préparation) : 22/05/2008
- Date de constat de fin des prestations objet du délai d'2 : 21/07/2008

L'incidence financière du décalage de la notification des travaux de dépose de l'appareil de voie provisoire au droit du secteur Eugène Pierre fait l'objet du prix nouveau détaillé en annexe 2 du présent avenant.

4 MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'avenant 2 s'élève à **299 563,08 Euros HT soit 358 277.44 € TTC.**

5 INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT

Montant du marché initial :	29 983 493.50 € HT
Dont :	
- Tranche ferme :	25 541 619,90 € HT
- Tranche conditionnelle :	4 441 873,60 € HT,
 Montant de l'avenant n°1 :	 2 479 998,38 € HT
Dont :	
- Tranche ferme :	2 192 522,51 € HT
- Tranche conditionnelle :	287 475,87 € HT
 Montant de l'avenant 2 :	 299 563,08 € HT
Dont :	
- Tranche ferme :	0,00 € HT
- Tranche conditionnelle :	299 563,08 € HT
 Nouveau montant du marché :	 32 763 054,96 € HT
Dont :	
- Tranche ferme :	27 734 142,41 € HT
- Tranche conditionnelle :	5 028 912,55 € HT

6 PORTEE DE L'AVENANT

Etant convenu entre les signataires du présent avenant que celui-ci est conclu d'un commun accord entre les parties, la société VOSSLOH Infrastructure, titulaire du marché 05/003 renonce expressément à tout recours qui pourrait être formulé à l'encontre de la CUMPM au titre du présent marché.

Par la signature de cet avenant le Titulaire s'engage à ne pas présenter lors de l'établissement du projet de décompte final conformément à l'article 13 du CCAG travaux, des demandes de rémunération ou réclamations au titre d'évènements survenus antérieurement ou postérieurement à l'établissement du présent document.

7 AUTRES CLAUSES DU MARCHE INITIAL

Toutes les clauses du marché initial et de l'avenant 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraintes par les dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

8 ACCEPTATION DE L'AVENANT

Est accepté le présent avenant.

Fait à Marseille en 3 Exemplaires originaux, le

**Le Titulaire,
L'entreprise,**

**La Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole**

VOSSLOH INFRASTRUCTURE SERVICES

**Le Président et par délégation
Le Vice-Président**

François-Noël BERNARDI

ANNEXE 1 : Nouveau Détail Quantitatif Estimatif

ANNEXE 2 : Sous détails et décompositions des prix complémentaires

- ANNEXE 2.1 : Fourniture d'un LORRY plateau ALU RAILTECH 1T
- ANNEXE 2.2 : Protection coupe feu 2h des câbles dans les chambres de tirage du tunnel Noailles
- ANNEXE 2.3 : Mesures vibratoires et acoustiques en 10 points de la ligne
- ANNEXE 2.4 : Incidences de l'adaptation du tracé dans le tunnel Noailles
- ANNEXE 2.5 : Incidence report de délai travaux Eugène Pierre